

# La communauté de 1817 à 1909

## Bellevaux - 1817-1830

**Père Eugène Huvelin**, profès de Sept-Fons en 1742, prêtre, **Fr. Sabas Coquard**, profès de Sept-Fons en 1777, **Fr. Hyppolite Minet**, profès au Val-des-Choux en 1789 convers, achetèrent les bâtiments de l'ancienne abbaye de Bellevaux en juillet 1817.

Père Eugène Huvelin, en qualité de fondé de pouvoir adresse une demande à l'**Ordinaire de Besançon** : - 1° d'autoriser leur réunion - 2° de mener la vie régulière - 3° de nommer un supérieur - 4° de pouvoir recevoir des sujets et de les admettre à la profession religieuse - 5° de prendre un costume religieux établi dans l'Ordre de Cîteaux et selon la réforme de Mr de Beaufort - 6° de consacrer une aile de leur cloître en chapelle privée, et un terrain pour le cimetière.

Le Vicaire capitulaire Dunand donne autorise la communauté de droit diocésain, le **20 mai 1818**.

Les bâtiments de **Bellevaux** avaient été mutilés, l'église démolie.

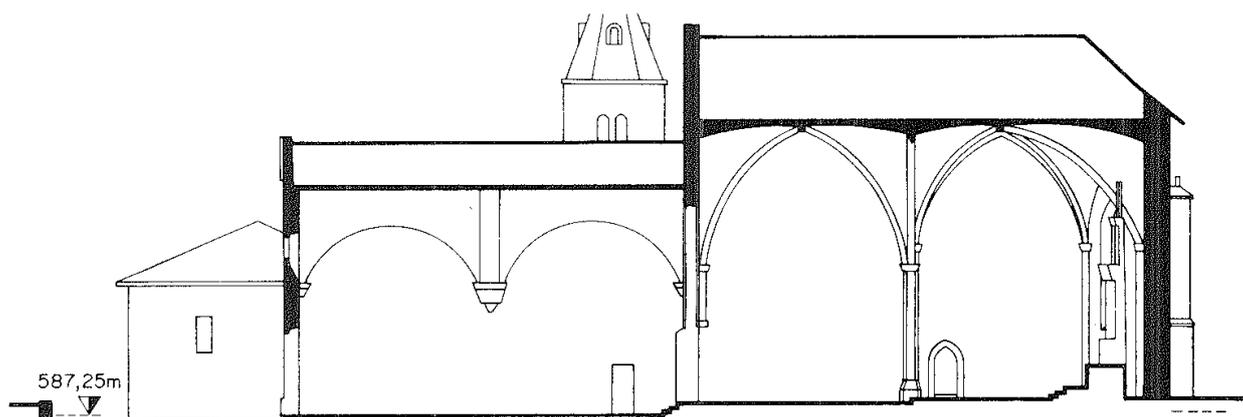


Après la mort de dom Eugène Huvelin la communauté périclita. L'abbaye ND du Gard envoya trois moines et trois convers et le cardinal de Rohan les installa à Bellevaux le **7 juillet 1830**, la communauté intégrant alors l'Ordre de Cîteaux.

La **Révolution de Juillet** de forte tendance anticléricale éclate à la fin de ce même mois. Les religieux préfèrent se retirer en Suisse et demandent de loger à la Valsainte. En attendant la réponse des autorités ils restent dans le **canton de Fribourg** à Posat et Lantigny. Au bout d'un an elle sera négative.

### Géronde 1831-1834

L'évêque du Valais leur proposa l'ancien couvent de **Géronde**. Les moines y demeurèrent de 1831 à 1834. La situation économique restait difficile, les moines travaillaient un jardin au pied du rocher d'où ils devaient remonter l'eau pour leurs besoins, les revenus étaient insuffisants et les quêtes indispensables.



Frère Hyppolite Minet mourut à Géronde le 12 août 1832  
Il fut enterré dans l'église, « entre les deux piliers ».

## Le Val-Sainte-Marie - 1834-1849

Le retour en France était ardemment désiré, mais les ressources financières très réduites. Dans la commune de **Malans**, ils achetèrent une exploitation agricole d'une quinzaine d'hectares, avec un bâtiment construit depuis 8 ans seulement servant de logement à une famille, d'étable et de grange. La propriété s'étendait sur des terrains vallonnés et peu fertiles. Les moines y arrivèrent le 11 novembre 1834 et baptisèrent ce lieu le **Val-Sainte-Marie**.



Le dortoir fut installé dans l'écurie et la chapelle sous le toit, elle était glaciale en hiver et étouffante en été, la couverture étant constituée alors de lauzes : grandes dalles de pierre sur une charpente très solide en chêne.



Les moines y adjoignirent deux tours à l'arrière et des annexes sur le côté, en 1834-1836. Un moulin était actionné par une eau amenée par un conduit monté sur des tréteaux. Les terrains étaient peu fertiles.

L'hôtellerie fut édifée en 1836-1838.



Façade d'entrée -  
La déclivité du sol est compensée par une cave sous la partie droite du bâtiment.



Colonie de Vacances du Val Sainte-Marie - La Colonie et la Ferme

La Colonie du Val Sainte-Marie, par Amancey (Doubs), fondée en 1920, accueille chaque année, une centaine de petits Rémois qui remercient leurs Bienfaiteurs de leur procurer un si agréable séjour !



Façade arrière - La colonie de vacances qui occupe l'hôtellerie a installé des escaliers de secours et des sanitaires à côté du porche central.



À droite du dessin de 1843, la ferme servant de monastère - Au fond l'hôtellerie -  
La première pierre de l'église fut posée en mai 1838. Les murs étaient élevés à 2-3 m quand des difficultés financières arrêtaient ces constructions jusqu'en 1844 : à gauche les murs de l'église couverts de paille pour les préserver de la pluie et de la neige.

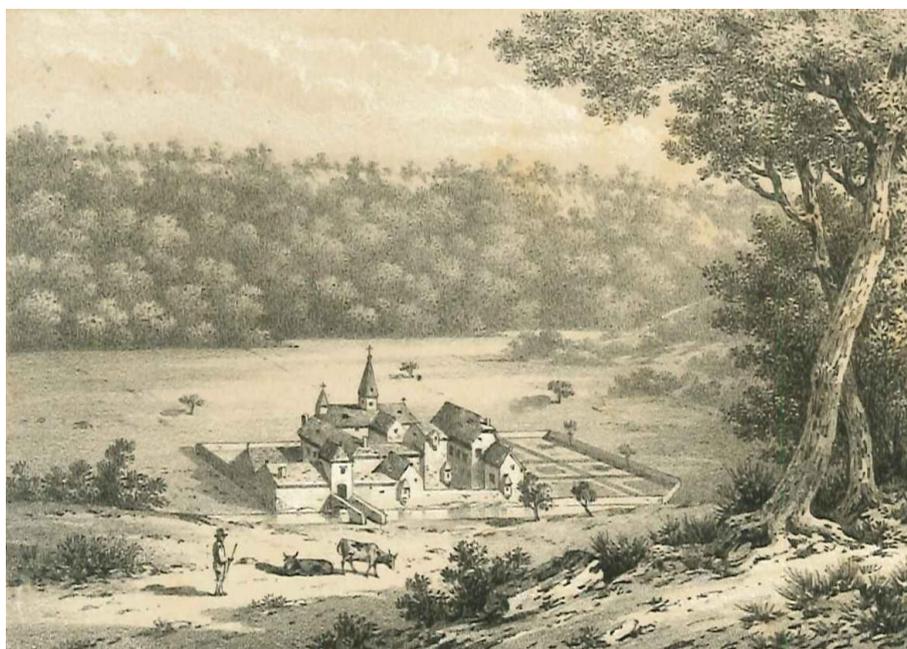
Les difficultés de tous ordres s'accumulèrent contre l'établissement d'une communauté trappiste au Val-Sainte-Marie.

## La Grâce-Dieu - 1844-1911

En 1844 dom Benoît Michel, supérieur nouvellement élu de la communauté, avec l'appui de l'évêque de Besançon résolut de s'installer ailleurs. Les bâtiments de l'ancienne abbaye de la Grâce-Dieu étaient en vente. Ils furent acquis en 1844. Il fallut de longs travaux pour mettre en état les lieux. Alors qu'ils n'étaient pas achevés, l'archevêque de Besançon fit des démarches pour ériger le monastère du Val-Sainte-Marie en **abbaye**. Avec l'autorisation du pape Mgr Mathieu y procéda le 23 août 1848 en précisant :

Ces Moines cisterciens vivent selon la réforme de l'abbé de Rancé. Ils fixèrent d'abord leur demeure dans la localité de **Bellevaux**, de notre Diocèse, puis en 1831, à cause de la dureté des temps, s'en allèrent dans les dures montagnes du **Valais** en Suisse. En 1834 ils s'en revinrent chez nous dans la paroisse de Malans et y établirent un prieuré sous le titre de **Val-Sainte-Marie**. Mais comme les bâtiments s'avérèrent en piteux état et l'endroit difficile d'accès, les trappistes achetèrent les bâtiments de l'ancienne abbaye de La **Grâce-Dieu**. Nous transférons le monastère de la Trappe du Val-Sainte-Marie à la Grâce-Dieu et nous érigeons ledit monastère de la Grâce-Dieu en Abbaye.

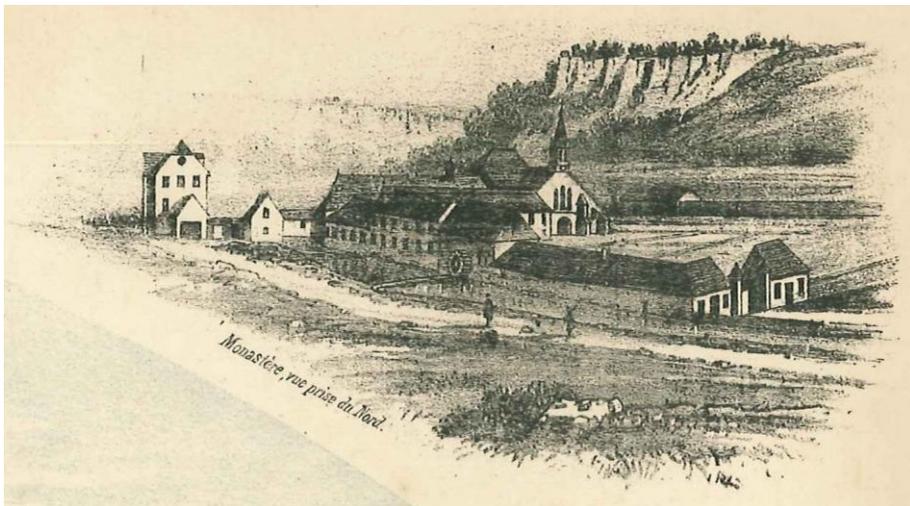
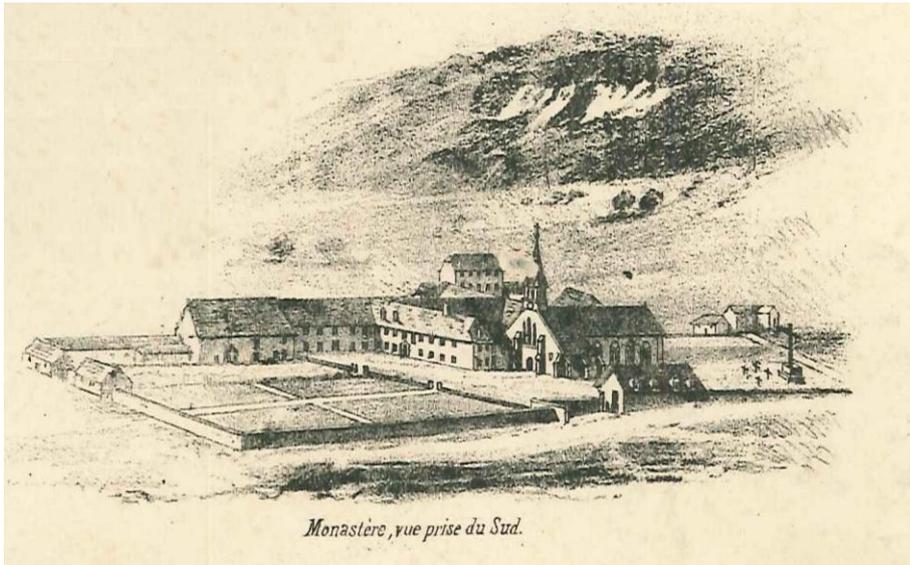
La communauté s'installa à **La Grâce-Dieu** le 29 septembre 1849 lors de la bénédiction de l'église.

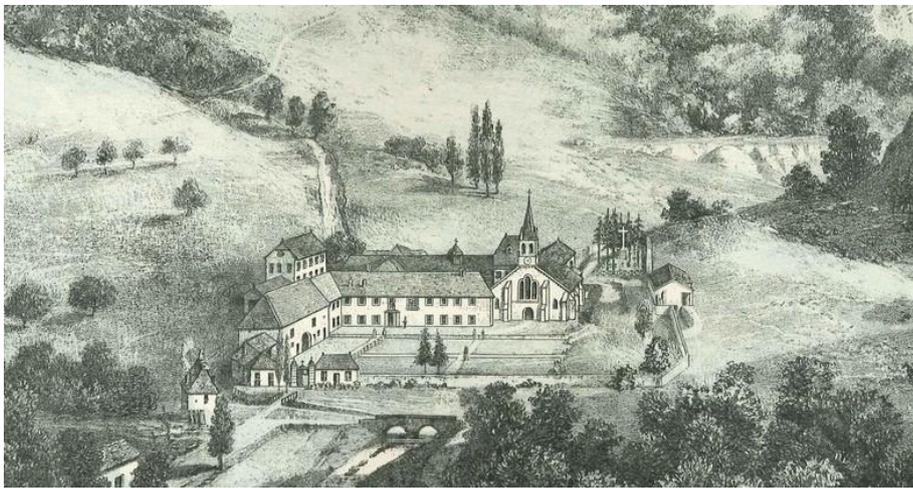
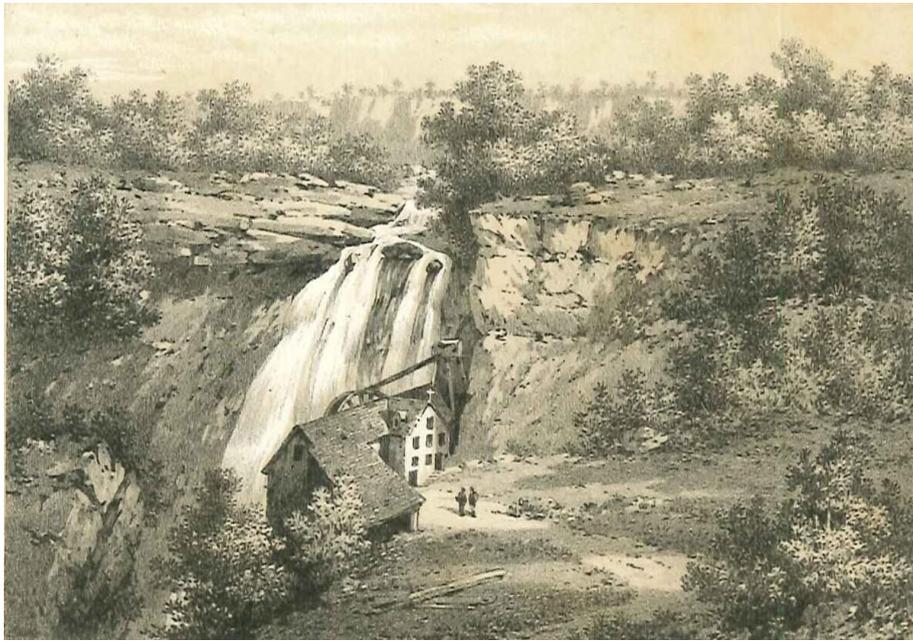


D'après un dessin de 1788



La Grâce-Dieu en 1857





## Tamié - 1909- ...

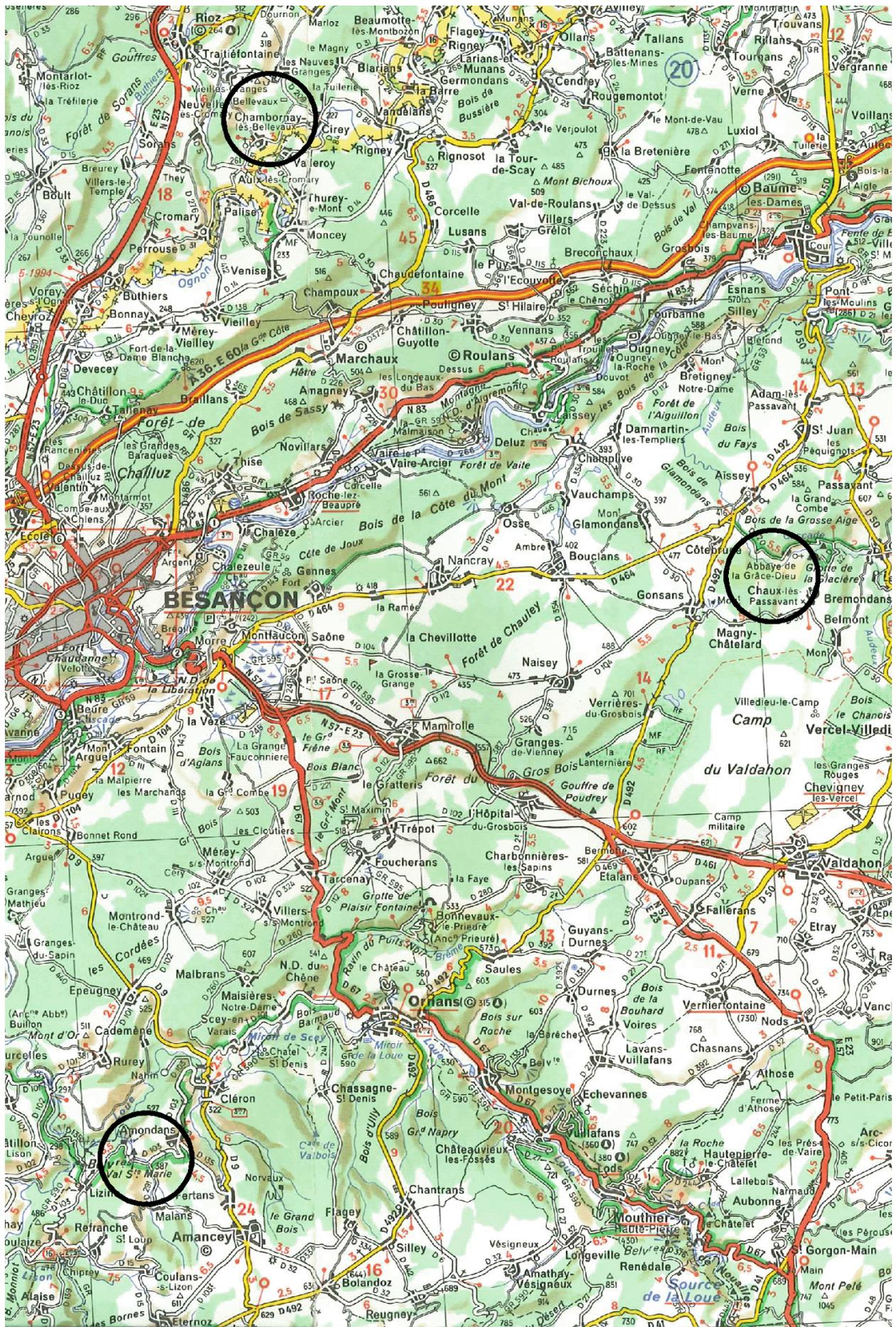
Dom Benoît Michel acheta l'ancienne abbaye de **Tamié** en 1861 et y envoya une colonie de 9 moines de chœurs et de 9 convers. La communauté persista dans de grandes difficultés jusqu'en 1905 quand le Chapitre général lui retira son autonomie.



Les difficultés économiques n'épargnèrent pas la Grâce-Dieu qui se résolut à une vente pour faillite le 8 avril 1909 en vue d'éviter l'expropriation. Les moines en partir définitivement le 10 octobre 1909 et se replièrent à Tamié.

La communauté pensait intégrer celle d'Hautecombe pour la renflouer, mais l'Abbé général de l'Ordre de Cîteaux s'y opposa. Le 7 février 1911 un bref du pape transférait canoniquement à Tamié l'abbaye de la Grâce-Dieu, avec tous ses droits et privilège.





0 5 10 km